

## FICHE DE PROCEDURE

### Moniteur-Entraîneur 1<sup>er</sup> degré

#### **Déclaration d'organisation:**

Les dates sont fixées par avance dans le calendrier national (3<sup>ème</sup> week-end des mois d'octobre et de novembre pour la formation et 3<sup>ème</sup> week-end de janvier pour l'examen). Il peut y avoir plusieurs sessions nationales à divers endroits.

##### Avant la fin du mois de juin :

Le président de club ou de CRHS envoie une demande d'organisation à l'instructeur référant de sa région et au chargé de mission des MEF1 auprès du CNI pour la formation des MEF1, en indiquant notamment.

- Le lieu de formation et d'examen
- Les coordonnées de l'organisateur à contacter
- Les intervenants et leur qualité (médecin, médecin fédéral, MEF2...)

Ceci afin de pouvoir diffuser l'information nationalement.

##### Avant la fin du mois d'Août :

Tous les candidats au MEF1 se sont fait connaître en envoyant au secrétariat du CNI leur dossier d'inscription complet, avec toutes les pièces demandées.

#### **Formation et Examen :**

##### Courant Septembre.

Le chargé de mission des MEF1 envoie à l'organisateur le programme de formation (en effet des candidats MEF2 peuvent être positionnés sur des cours) pour finalisation.

L'organisateur fournit au chargé de mission des MEF1, toutes les informations sur l'organisation de sa session.

##### Formation.

L'organisateur fournit les feuilles d'émargement des personnes présentes à la formation : formateurs et candidats.

Après le dernier week-end de formation, il envoie au chargé de mission des MEF1 le contenu des deux week-ends de formation qui servira de base à l'élaboration du sujet d'examen (support numérique de préférence).

##### Examen.

L'organisateur envoie les feuilles d'émargement et les copies d'examen au chargé de mission des MEF1 pour correction et archivage.

#### **Mise en ligne sur la base fédérale :**

La mise en ligne des brevets des candidats se fait par le CNI, sous la responsabilité du président de la CNHS.